

# **CODE DE CONDUITE DESTINÉ AUX PARTENAIRES DE DISTRIBUTION**

## Table des matières

Introduction.....	3
Intégrité et conformité chez Veralto.....	4
Normes de travail .....	6
Conformité sanitaire.....	8
Normes environnementales .....	9
Responsabilité et contrôle .....	9
Signalement des problèmes et des violations présumées.....	10

## Introduction

Un message de Sylvia Stein **aux** partenaires de distribution de Veralto

---

Veralto poursuit son développement et son évolution, sans cesser d'innover, afin de répondre aux besoins divers de ses clients. Au fil de notre développement, une chose ne changera jamais : notre engagement en matière d'intégrité et de respect des normes éthiques les plus strictes.

Cet engagement se matérialise dans les valeurs de Veralto. Elles reflètent notre conviction que le travail d'équipe, l'innovation et l'écoute des clients nous permettent de réaliser de grandes choses et de susciter un changement positif partout dans le monde. Veralto Corporation a la chance de disposer de collaborateurs et de prestataires tiers de grande valeur dans l'ensemble de sa structure. Nous savons que nous pouvons compter sur chacun d'entre vous pour faire preuve de discernement et, en cas de doute, demander de l'aide.

Pour faciliter le travail de nos Partenaires de distribution, nous avons créé ce *Code de conduite destiné aux Partenaires de distribution*. Il vous présente des conseils relatifs à nos normes éthiques et de conformité et s'aligne sur le *Code de conduite* de Veralto, qui s'applique à nos collaborateurs. La qualité de nos partenaires commerciaux et notre engagement à respecter nos valeurs fondamentales font partie intégrante de nos méthodes de travail. Ensemble, nous atteindrons non seulement nos objectifs, mais nous serons également fiers de la façon dont nous y parvenons.

Merci pour votre travail acharné et votre dévouement.



Sylvia Stein  
Vice-président principal et directeur juridique  
Veralto Corporation

## Intégrité et conformité chez Veralto

Veralto est très fière de sa réputation d'entreprise respectueuse des lois de tous les pays où elle intervient, directement ou indirectement, et des règles éthiques, même lorsqu'il ne s'agit pas d'exigences légales. Spécialement conçu pour nos Partenaires de distribution, ce *Code de conduite destiné aux Partenaires de distribution* identifie nos attentes dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la confidentialité des données, les cadeaux d'entreprise, la concurrence et les contrôles des importations et des exportations.

### Qui est tenu de respecter ce code ?

Veralto exige de ses partenaires commerciaux, associés en coentreprise, mandataires, sous-traitants, distributeurs, consultants et autres représentants tiers agissant au nom de la Société (collectivement dénommés les « **Partenaires de distribution** ») qu'ils respectent le même niveau d'intégrité qu'elle s'impose à elle-même.

Le présent Code destiné aux Partenaires de distribution s'applique à tous les Partenaires de distribution répartis dans le monde et définit les normes minimales que Veralto impose à ses partenaires de respecter. Lorsque les lois et réglementations applicables sont plus contraignantes, les Partenaires de distribution sont tenus de les respecter également.

## Normes d'intégrité et de conformité

### Lutte contre la corruption

Veralto s'engage à mener des opérations commerciales exemptes de tout acte de corruption, de coercition, de subornation et de toute autre activité illégale, contraire à l'éthique ou frauduleuse. Les Partenaires de distribution ne doivent en aucun cas offrir, donner, promettre ni autoriser quelque pot-de-vin, cadeau, prêt, commission, récompense ou autre avantage que ce soit à un fonctionnaire ou employé, un client, un collaborateur de Veralto ou une autre personne en vue d'obtenir un avantage commercial ou d'influencer de façon inappropriée une action ou une décision.

Les Partenaires de distribution sont tenus de respecter l'ensemble de la législation locale, nationale ou autre en vigueur relative à la lutte contre la corruption, la subornation, l'extorsion, les pots-de-vin ou autre sujet analogue qui s'applique à leurs activités commerciales associées à leur relation avec Veralto, y compris, mais sans s'y limiter, la Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine relative à la lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) de 1977, telle qu'amendée, la Bribery Act (loi britannique contre la corruption) de 2010 et la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée le 17 décembre 1997 (collectivement dénommées les « **lois de lutte contre la corruption** »).

### Conflits d'intérêts

Les Partenaires de distribution sont tenus d'éviter toutes les situations ou relations susceptibles d'impliquer un conflit ou de donner l'impression qu'il existe un conflit avec les intérêts de Veralto. Les Partenaires de distribution ne doivent pas offrir ni fournir de façon excessive des cadeaux, hébergements ou divertissements à des collaborateurs de Veralto ni à des membres de leur famille. Les employés des Partenaires de distribution ainsi que les membres de leur famille ne doivent posséder aucun intérêt financier conséquent (à savoir, détenir plus de 5 % d'une entreprise commerciale, d'une société en nom collectif ou d'une société à responsabilité limitée, ou encore d'une association commerciale de quelque nature que ce soit) au sein d'une entité qui traite avec Veralto ou est concurrente de Veralto.

Les membres de la famille incluent, mais sans s'y limiter :

- (i) les conjoints et compagnons/compagnes ;
- (ii) toute autre personne membre du même foyer ;
- (iii) les grands-parents, parents, frères et sœurs, enfants, nièces, neveux, tantes, oncles, cousins germains ainsi que le conjoint ou le compagnon/la compagne de l'une des personnes précitées ; et
- (iv) les grands-parents, parents, frères et sœurs, enfants, nièces, neveux, tantes, oncles et cousins germains du conjoint/compagnon/ de la compagne.

### Délits d'initiés

Les employés des Partenaires de distribution qui ont accès à ou ont connaissance d'informations non publiques importantes appartenant à ou concernant Veralto n'ont pas le droit d'acheter, de vendre ou d'effectuer d'autres opérations sur les titres de Veralto. Le terme « informations non publiques importantes » désigne toutes les informations, positives ou négatives, qui n'ont pas encore été rendues disponibles ou divulguées au public et qui pourraient être importantes pour un investisseur, dans le cadre d'un ensemble d'informations, pour décider d'acheter ou de vendre des titres. Les employés des Partenaires de distribution qui détiennent ce type d'informations non publiques importantes ne sont pas non plus autorisés à émettre des « conseils » (à savoir, la divulgation directe ou indirecte de ces informations à une personne pour lui permettre d'effectuer des opérations sur des titres de Veralto). En outre, si, dans le cadre de la relation d'un Partenaire de distribution avec Veralto, certains employés de ce Partenaire de distribution obtiennent des informations non publiques importantes sur une autre société, ils ne sont pas autorisés à effectuer des opérations sur les titres de cette société ni à émettre des conseils en relation avec ces informations.

### Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Veralto est un élément d'actif commercial précieux. Veralto est propriétaire de l'ensemble des inventions, découvertes, idées et secrets commerciaux (collectivement dénommés la « **propriété intellectuelle** ») créés par les collaborateurs de Veralto dans le cadre de leur travail ou produits par ou au moyen des ressources de Veralto. Les Partenaires de distribution sont tenus d'utiliser la propriété intellectuelle de Veralto uniquement dans le respect des termes de leurs contrats conclus avec Veralto. Ils doivent également s'abstenir de porter préjudice, de faire un usage abusif ou de violer la propriété intellectuelle d'autrui. De même, les Partenaires de distribution ne sont pas autorisés à divulguer ces informations à des tiers non autorisés. Les Partenaires de distribution sont tenus d'informer Veralto de toute utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de Veralto par un tiers.

### Informations confidentielles

Les informations confidentielles de Veralto constituent un élément d'actif. Les informations confidentielles de Veralto incluent, sans s'y limiter, les informations non publiques relatives à des opportunités commerciales et des conditions de marché, notre liste de contacts clients ; les noms et listes de prestataires, sous-traitants, fournisseurs et collaborateurs ; ainsi que les informations financières de la société et de ses partenaires commerciaux. Ces informations sont la propriété de Veralto et peuvent être protégées par un brevet, une marque déposée, des droits d'auteur et les lois applicables en matière de secret commercial. Toutes les informations confidentielles peuvent être utilisées uniquement aux fins commerciales de Veralto. Les Partenaires de distribution sont tenus de protéger les informations de Veralto ; elles ne doivent être divulguées à aucun tiers non autorisé. Les Partenaires de distribution sont tenus d'informer Veralto en cas de divulgation ou d'utilisation non autorisée d'informations confidentielles de Veralto.

### Archives commerciales et divulgations

Les Partenaires de distribution doivent archiver les informations relatives aux activités commerciales ainsi qu'aux pratiques sociales, sanitaires, de sécurité et environnementales réglementées par la loi. Ces archives doivent être exactes, honnêtes et divulguées, sans falsification ni déformation, selon les besoins.

### Contrôles à l'exportation, sanctions économiques et lois sur l'importation

Les Partenaires de distribution sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations locales, nationales et autres de toutes les juridictions dans le monde concernant les régulations des importations, les mesures douanières, les contrôles à l'exportation, les sanctions économiques et questions similaires applicables aux activités commerciales des Partenaires de distribution avec Veralto, comprenant, sans s'y limiter, les lois/mesures des Nations Unies, des États-Unis (par ex., les Réglementations sur l'administration des exportations, administrées par le Bureau de l'Industrie et de la Sécurité du Département du Commerce des États-Unis, les Réglementations sur le trafic d'armes international, et les réglementations et sanctions administrées par le Bureau de Contrôle des actifs étrangers du Département du Trésor des États-Unis), les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Chine et Singapour (collectivement dénommées, les « **Lois sur le commerce international** »).

Les Partenaires de distribution sont également tenus de respecter strictement toutes les restrictions d'exportation et de réexportation imposées par les licences et accords de distribution pertinents. En outre, les Partenaires de distribution ne doivent prendre aucune mesure susceptible d'amener Veralto à violer les Lois sur le commerce international.

### Blanchiment d'argent

Il est important que nos Partenaires de distribution connaissent et respectent toutes les lois et réglementations destinées à lutter contre le blanchiment d'argent. Cela implique de payer et de recevoir des règlements pour des biens et services uniquement par le biais de pratiques de paiement approuvées et consignées, de rester constamment vigilant et de faire preuve de discernement face à des transactions inhabituelles auprès de clients, notamment des demandes de paiement en espèces ou autres modalités de paiement inhabituelles formulées par un client ou un fournisseur. Si vous suspectez l'existence d'activités de blanchiment d'argent, signalez-le sans délai à Veralto, conformément à l'article [Signaler des problèmes et des violations présumées du présent code](#).

### Concurrence

Les Partenaires de distribution sont tenus de toujours respecter toutes les lois antitrust/de concurrence en vigueur et ne doivent en aucun cas conclure un accord ou une entente, écrite ou orale, explicite ou tacite, avec un concurrent d'un partenaire de distribution concernant les prix ou les prix de revente des produits de Veralto, des remises, d'autres conditions de vente, des bénéfices ou marges bénéficiaires, des coûts, l'attribution d'un produit ou de marchés géographiques, la répartition de clients, des limitations de production, des boycotts de clients ou de fournisseurs, ou des soumissions d'offres ou l'intention de ce faire, ni même évoquer ou échanger des informations portant sur ces sujets avec des concurrents d'un partenaire de distribution.

### Soumission/appeal d'offres

Veralto respecte des procédures spécifiques afin de garantir une allocation équitable des contrats et le respect de toutes les exigences en matière de soumission d'offres, d'appel d'offres et de contrat. Nos Partenaires de distribution doivent toujours se montrer ouverts et honnêtes lors de leurs interactions avec nous et nos autres partenaires commerciaux. En outre, les Partenaires de distribution sont tenus de se plier aux exigences suivantes :

- Toutes les informations relatives à une soumission ou un appel d'offres doivent être exhaustives, exactes et communiquées en application des politiques de Veralto ;
- En ce qui concerne les appels d'offres, les Partenaires de distribution ne peuvent pas collaborer ni s'entendre de quelque façon que ce soit avec d'autres soumissionnaires dans le but de manipuler, fixer ou truquer le résultat ;
- Vous ne devez jamais offrir, donner ni autoriser un quelconque objet de valeur, cadeau ou somme d'argent à un fonctionnaire dans le but d'obtenir un avantage commercial inapproprié ;
- Vous ne devez pas communiquer ni obtenir avant, pendant ou après la soumission d'une offre une quelconque information confidentielle associée à cette offre et en violation des règles et procédures d'appel d'offres en vigueur ;
- Vous ne devez jamais convenir avec une société affiliée d'un quelconque Partenaire de distribution, un collaborateur de Veralto, un concurrent ou un partenaire commercial de soumettre une offre non concurrentielle.

### Transactions honnêtes et exactes

Les Partenaires de distribution ne doivent formuler aucune fausse déclaration concernant leurs relations avec Veralto, y compris mais sans s'y limiter, les déformations de faits, la promotion ou l'utilisation de faux documents tels que des bons de commande de clients non authentiques, des contrats frauduleux ou falsifiés, des lettres d'intention falsifiées ainsi que d'autres documents faux ou inexacts.

## **Normes de travail**

Veralto attend de ses Partenaires de distribution qu'ils traitent leurs employés avec équité et dans le respect des lois, réglementations et normes locales en matière de travail et d'emploi.

### Interdiction de travail forcé

Tout emploi pour le compte des Partenaires de distribution doit être l'expression d'un choix opéré librement. Aucun travail forcé, contraint ou involontaire n'est autorisé. Les Partenaires de distribution sont tenus d'autoriser les employés à interrompre leur relation de travail à expiration d'un préavis raisonnable.

### Interdiction de travail des enfants

Les Partenaires de distribution de Veralto ne doivent pas recourir au travail des enfants. Les Partenaires de distribution de Veralto s'engagent à mettre en place des procédures de vérification et d'actualisation de leurs données afin de s'assurer qu'aucun employé n'est plus jeune que l'âge légal requis pour travailler selon la législation locale. Les Partenaires de distribution de Veralto sont tenus de respecter toutes les lois, réglementations et normes locales en matière d'horaires et de conditions de travail pour tous leurs employés. Conformément à la loi applicable, le terme « enfant » désigne généralement une personne (i) âgée de moins de 14 ans, (ii) n'ayant pas atteint l'âge correspondant à la fin de la période d'enseignement obligatoire ou (iii) plus jeune que l'âge minimum requis pour travailler dans ou plusieurs pays d'implantation du Partenaire de distribution.

### Emploi légal

Les Partenaires de distribution sont tenus, avant d'embaucher un employé, de valider et d'examiner toute la documentation pertinente afin de s'assurer que cet employé est autorisé par la loi à travailler dans cette juridiction.

### Interdiction de harcèlement ou de discrimination

Veralto s'engage à respecter le principe d'égalité d'accès à l'emploi et la diversité de nos effectifs. Ainsi, tous les Partenaires de distribution sont tenus de respecter l'ensemble des lois, réglementations, politiques applicables en matière d'égalité d'accès à l'emploi et d'absence de discrimination dans toutes leurs actions en rapport avec le personnel. Ces actions incluent le recrutement, l'embauche, les licenciements, les prestations sociales, les mutations, les fins de contrat, la rémunération, les mesures correctives et les promotions. Les opportunités d'emploi seront proposées sans considération d'appartenance raciale, de couleur de peau, de religion, de nationalité d'origine, de sexe, d'âge, de handicap, d'état civil, de statut de vétéran ou de tout autre statut protégé défini par les lois applicables. Voici quelques exemples de comportement inapproprié : commentaires désobligeants fondés sur des caractéristiques raciales ou ethniques et avances sexuelles indésirables.

Veralto ne tolère aucune forme de harcèlement. Même si les définitions juridiques du harcèlement peuvent différer d'un pays à l'autre, le « harcèlement » chez Veralto comprend tout comportement inapproprié envers une autre personne qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les Partenaires de distribution doivent entretenir avec les collaborateurs de Veralto et les autres une relation de travail toujours courtoise, professionnelle et exempte de harcèlement.

### Convention collective et respect des lois locales

Les Partenaires de distribution sont tenus de respecter les droits légaux des employés d'intégrer ou de s'abstenir d'intégrer des organisations professionnelles, notamment des syndicats. Les Partenaires de distributions sont autorisés à mettre en place des conditions de travail favorables et à proposer des programmes efficaces de communication avec les employés afin de promouvoir des relations positives avec leurs employés et ainsi amener ces derniers à considérer inutile toute représentation extérieure.

### Conditions de travail sécurisées

Les Partenaires de distribution de Veralto sont tenus de fournir aux employés un environnement de travail sûr et propre, ainsi qu'un équipement et une formation appropriés en matière de sécurité. Les employés des Partenaires de distribution doivent se présenter au travail en bonne condition pour effectuer leurs tâches, sans être sous l'emprise de drogues ou d'alcools illégaux ou dégradants. La consommation d'alcool ou de drogues illégales sur le lieu de travail ne saurait être tolérée.

### Horaires de travail

Les Partenaires de distribution sont tenus d'accorder aux employés des horaires de travail conformes aux lois, réglementations et normes industrielles applicables.

### Salaires et prestations sociales

Les Partenaires de distribution sont tenus de verser des salaires et prestations sociales conformes à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'horaires, y compris la législation relative aux salaires minimum, aux heures supplémentaires, aux salaires à la pièce et autres éléments de rémunération. Les Partenaires de distribution sont également tenus de verser les prestations sociales obligatoires.

### **Conformité sanitaire**

Certains Partenaires de distribution participent aux activités de Veralto impliquant des produits médicaux. Ces Partenaires de distribution doivent respecter toutes les lois et exigences réglementaires qui régissent le développement, la fabrication, la distribution, la commercialisation, la sous-traitance sur des marchés publics, la vente et la promotion de produits médicaux. Si Veralto et/ou les entités opérationnelles de Veralto adoptent le code de conduite d'associations professionnelles régionales et nationales (par exemple, le Code AdvaMed concernant les interactions avec les professionnels de santé et le Code d'éthique professionnelle MedTech Europe), les Partenaires de distribution intervenant dans le secteur concerné sont également tenus de respecter le code de conduite de l'association concernée. Si vous avez des questions concernant le code professionnel à appliquer ou l'interprétation d'un code de conduite professionnelle, veuillez contacter votre représentant Veralto.



## Normes environnementales

Les Partenaires de distribution sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'impact de leur activité sur l'environnement. Le respect des normes environnementales doit inclure le respect de toutes les lois internationales et locales applicables concernant la source des matériaux et les procédés utilisés pour fabriquer les produits.

### La gestion des déchets

Les Partenaires de distribution doivent prendre des mesures pour garantir une minimisation des déchets et leur recyclage chaque fois que possible.

### Conditionnement et papier

Les Partenaires de distribution doivent éviter toute utilisation excessive et inutile de matériaux et recourir à des matériaux recyclés chaque fois que possible.

### Préservation

Les Partenaires de distribution doivent contrôler et modifier leurs procédés et activités chaque fois que nécessaire pour garantir la préservation des ressources rares, notamment l'eau et les terrains productifs dans certaines circonstances.

### Consommation d'énergie

Les Partenaires de distribution doivent adapter leurs procédés de production et de livraison efficaces pour maximiser une consommation économe en énergie et minimiser les émissions de carbone nocives.

## Responsabilité et contrôle

### Imputabilité

Le respect du présent Code par les Partenaires de distribution fera l'objet d'un examen chaque fois qu'une relation commerciale et qu'une décision d'achat sera envisagée à l'avenir. Toute non-conformité peut entraîner une disqualification face aux opportunités à venir proposées par Veralto, voire la fin de la relation.

Les Partenaires de distribution sont tenus de mettre en place des contrôles déontologiques et une supervision de gestion suffisants (en cohérence avec leurs normes industrielles respectives) et adaptés à leur envergure, leur complexité et leur exposition aux risques déontologiques. Ces contrôles ne doivent pas nécessairement constituer un programme d'éthique et de conformité formel, mais ils doivent être suffisamment solides pour prévenir et détecter les violations des lois et des dispositions du présent Code.

### Audit et contrôle

Veralto pourra régulièrement procéder à un audit du respect du présent Code par les Partenaires de distribution. Tous les cas de violation seront signalés à la direction du Partenaire de distribution concerné qui, selon le cas, prendra une mesure corrective. Veralto entend interrompre sa relation avec tout partenaire de distribution qui ne respecte pas le présent Code destiné aux Partenaires de distribution ou, dans le cas où une irrégularité est constatée, ne s'engage pas à planifier une mesure corrective pour régulariser sa situation.

Les Partenaires de distribution sont tenus de collaborer de façon raisonnable à toute enquête menée par Veralto portant sur une violation du présent Code destiné aux Partenaires de distribution ou sur une violation par un collaborateur de Veralto du Code de conduite de Veralto dès lors que la violation est en lien avec l'activité du partenaire de distribution et permet à Veralto d'accéder de façon raisonnable à la documentation concernée.

Le non-respect du Code de conduite destiné aux Partenaires de distribution ou la violation du présent code peut donner lieu à une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat conclu entre Veralto et le partenaire de distribution.

### Certification

S'il y a lieu, chaque employé d'un partenaire de distribution concerné par le Code de conduite destiné aux Partenaires de distribution devra certifier : (i) avoir lu le Code destiné aux Partenaires de distribution, (ii) en comprendre le contenu (iii) et s'engager à en respecter les normes.

## **Signalement des problèmes et des violations présumées**

Les Partenaires de distribution sont tenus de signaler tout comportement qu'ils estiment constituer une violation ou une violation apparente du présent Code, de la loi ou de toute autre politique de Veralto sur l'assistance téléphonique en matière de conformité et d'intégrité de Veralto à l'adresse suivante: [veraltointegrity.com](http://veraltointegrity.com). Le programme Speak Up! de Veralto est en place pour vous permettre de signaler vos problèmes en toute confidentialité.

Les Partenaires de distribution sont encouragés à travailler avec leurs employés pour résoudre leurs problèmes d'intégrité et de conformité en interne. Toutefois, dans la mesure où cela concerne la relation avec Veralto, si un Partenaire de distribution a des raisons de penser qu'un collaborateur de Veralto a agi de façon contraire à l'éthique, aux valeurs fondamentales de Veralto, au Code de conduite de Veralto ou au présent Code, il doit le signaler sans attendre.

En portant des questions ou des violations à l'attention de la direction, les Partenaires de distribution permettent à Veralto d'atteindre et de maintenir les plus hauts niveaux d'éthique et de conformité, et vous permettez de jeter les bases de notre réussite future !

Ainsi, les Partenaires de distribution sont tenus d'utiliser le programme Speak Up! pour signaler :

- les irrégularités de comptabilité, d'archivage et d'audit,
- les fraudes ou irrégularités de notes de frais,
- les actes de subornation, corruption ou les paiements illégaux,
- les documents financiers inexacts (de déposer les documents financiers inexacts ou irréguliers),
- les comportements criminels,
- les violations de la loi,
- la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail,
- les problèmes de qualité des produits,
- la violation (ou le non-respect) des normes environnementales, sanitaires et de sécurité (EHS),
- les conflits d'intérêts,
- le vol ou la fraude,
- la violence sur le lieu de travail,
- la consommation abusive de substances.

Veillez noter que, afin de préserver la confidentialité des signalements, notre programme Speak Up! Le programme est géré par un tiers et NON par Veralto. Les numéros de téléphone du programme Speak Up! sont susceptibles d'être modifiés sans préavis, mais les toutes dernières informations sont disponibles sur le site [veraltointegrity.com](http://veraltointegrity.com).

### Représailles

Veralto ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé un problème en toute bonne foi. En aucun cas le signalement en toute bonne foi d'une violation, avérée ou présumée, ne saurait servir de fondement à des actes de représailles perpétrés à l'encontre de l'auteur de ce signalement.